

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 26 juillet 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 19/07/2024

Présents : 16

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 2

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Didier VORDY, Catherine SONZOGNI

Votants: 18

Pour: 18

**Représentés:** Mariette COMBES par Pierre MATHIEU, Jean-Louis LAFAURIE par Jean ARCAS

Contre: 0

**Présents non votants :**

Abstentions: 0

**Excusés:** Christian BIES, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

**Absents:**

**Objet: Opération Grand Site " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " : Convention de partenariat 2024 avec la Communauté de Communes du Minervois au Caroux**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération Grand Site (OGS) Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian, une convention de partenariat est signée chaque année entre le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays HLV) et la Communauté de Communes du Minervois au Caroux (CdCMC).

Cette convention de partenariat (ci-annexée) a pour objet de rappeler les éléments de définition, les finalités, le territoire concerné, l'état d'avancement de la démarche OGS, les missions du Pays HLV en tant que structure porteuse/gestionnaire de l'OGS, les moyens dédiés à l'OGS (moyens humains, budget annuel de fonctionnement), les modalités d'implication de la CdCMC dans l'OGS.

Pour information, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux a délibéré favorablement et à l'unanimité sur cette même convention lors de son conseil communautaire du 30 mai 2024,

Le Président propose à l'assemblée :

- de l'autoriser à signer la convention de partenariat 2024 (ci-jointe) afin de contribuer à la mise en œuvre des actions du programme OGS 2024 (poursuite de l'animation/coordination générale, de l'élaboration du dossier de candidature au label Grand Site de France,...), et pouvoir mobiliser le cofinancement auprès de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux,

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention de partenariat 2024 (ci-jointe) afin de contribuer à la mise en œuvre des actions du programme OGS 2024 (poursuite de l'animation/coordination générale, de l'élaboration du dossier de candidature au label Grand Site de France,...), et pouvoir mobiliser le cofinancement auprès de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux,

Fait à Cessenon-sur-Orb le 26 juillet 2024

Le Président,  
Jean ARCAS

